

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE NATUP
Société Coopérative Agricole
A capital variable
Siège social : 16 Rue Georges Charpak
PAT La Vatine
76130 MONT SAINT AIGNAN
RCS ROUEN 775 701 097

DHSCSI
Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au capital de 300.000 euros
Siège social : 16 Rue Georges Charpak
PAT La Vatine
76130 MONT SAINT AIGNAN
RCS ROUEN 792 693 574

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Antoine DECLERCQ, agissant en qualité de Président de la SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE NATUP, Société Coopérative Agricole à capital variable, dont le siège social est sis 16 Rue Georges Charpak – PAT La Vatine à MONT SAINT AIGNAN (76130), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN sous le numéro 775 701 097,

ET,

Monsieur Antoine DECLERCQ, agissant en qualité de Président de la SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE NATUP, elle-même Présidente de la société DHSCSI, Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital de 300.000 euros, dont le siège social est sis 16 Rue Georges Charpak – PAT La Vatine à MONT SAINT AIGNAN (76130), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN sous le numéro 792 693 574,

ONT PREALABLEMENT A LA DECLARATION DE CONFORMITE QUI VA SUIVRE, EXPOSE CE QUI SUIIT :

1. Le projet étant né d'une fusion simplifiée entre les sociétés SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE NATUP et DHSCSI, les dirigeants desdites sociétés ont, conformément aux dispositions de l'article R236-1 du Code de Commerce, établi un traité de fusion simplifiée contenant notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, les dates d'arrêt des comptes des sociétés participant à la fusion utilisés pour établir les conditions de l'opération, la désignation et l'évaluation de l'ensemble de l'actif et du passif de la société DHSCSI devant être transmis à la SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE NATUP.

Il est en outre précisé que la SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE NATUP ayant détenu, dans les conditions prévues par l'article L236-11 du Code de Commerce, la totalité des actions de la société DHSCSI, il n'y a eu ni approbation de la fusion par l'associé unique de la société DHSCSI, société absorbée, ni approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE NATUP, société absorbante, ni établissement des rapports prévus par les articles L236-9 et L236-10 du Code de Commerce.

Il est également précisé qu'il n'a été procédé à aucun échange de titres, ni à aucune augmentation de capital, et que la société DHSCSI a été dissoute, de plein droit, sans liquidation du seul fait et au jour de la réalisation définitive de la fusion.

2. L'avis prévu par l'article R236-2 du Code de Commerce a été publié au BODACC le 23 juin 2023 au nom de la SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE NATUP ainsi qu'au nom de la société DHSCSI, après dépôt du traité de fusion simplifiée au Greffe du Tribunal de Commerce de ROUEN le 19 juin 2023 comme mentionné dans ladite publication.

Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet juridiquement le 24 juillet 2023, et d'un point de vue fiscal et comptable rétroactivement au 1^{er} juillet 2022.

3. Conformément aux dispositions de l'article L236-11 du Code de Commerce, il n'y a pas eu approbation de la fusion par l'associé unique de la société DHSCSI, société absorbée.

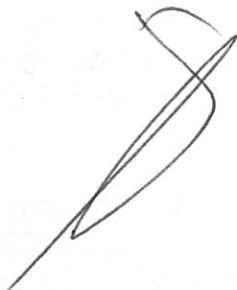
4. Les avis prévus par l'article R210-9 du Code de Commerce, tant en ce qui concerne la fusion par absorption de la société DHSCSI par la SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE NATUP, qu'en ce qui concerne la dissolution sans liquidation de la société DHSCSI seront publiés dans le journal l'UNION AGRICOLE du 10 août 2023.

La présente déclaration de régularité et de conformité sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de ROUEN.

Et ceci relaté, les Soussignés affirment que la fusion des sociétés SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE NATUP et DHSCSI est intervenue en conformité de la loi et des règlements.

Fait à MONT SAINT AIGNAN
Le 24 juillet 2023

Pour la SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE NATUP
Monsieur Antoine DECLERCQ



Pour la société DHSCSI
Monsieur Antoine DECLERCQ

